Annexe « E »

Formulaire d'exclusion

ACTION COLLECTIVE RELATIVE À LA FUITE DE DONNÉES DE LA PLACE 0-5

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Les Membres du Groupe du règlement sont liés par les modalités de l'Entente de règlement, si elle est approuvée par la Cour, à moins qu'ils ne s'excluent de l'Action collective (c.-à-d. qu'ils s'en retirent).

Si vous vous excluez, il vous faut savoir que vous devrez intenter tout recours judiciaire formel de votre propre chef dans des échéances strictes (c.-à-d. des délais de prescription) contre les Défendeurs Coopérative de services enfancefamille.org ou Procureur général du Québec.

En vous excluant, vous assumerez à vos frais l'entière responsabilité des démarches juridiques à entreprendre pour protéger votre droit de recours.

Pour vous exclure, vous devez remplir et présenter un Formulaire d'exclusion au plus tard le 15 mars 2024. Pour ce faire, remplissez le présent formulaire et présentez-le au greffier de la Cour supérieure du Québec du district de Montréal par écrit, en mentionnant l'intitulé de l'affaire et son numéro de cour : *Dubé* c. *Coopérative de services enfancefamille.org et Procureur général du Québec* (500-06-001148-218) :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL
Salle 1.120 1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

CECI N'EST PAS UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION OU DE RÉCLAMATION. LE PRÉSENT FORMULAIRE A POUR OBJET DE VOUS EXCLURE DE L'ACTION COLLECTIVE ET, ULTIMEMENT, DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT.

Nom :	
Adresse:	
Téléphone :	
Courriel (facultatif):	
Courrier (racultatil) .	
Identification de la personne qui présente ce Fo	ormulaire d'exclusion (veuillez cocher) :
☐ Je déclare que je crois être un Membre	du Groupe du règlement. En signant le présent
formulaire, je m'EXCLUS de l'Action collective	et, ultimement, de l'Entente de règlement.
DATE :	
	Nom du Membre du Groupe du règlement
	Signature du Membre du Groupe du règlement